

SS 2/1901  
106/233

Inspection Médicale Salaire



**OBJET DE L'AFFAIRE**

**MAIRIE DE LILLE**

DIRECTION .....

BUREAU : .....

LILLE, LE .....

Le .....

à M .....

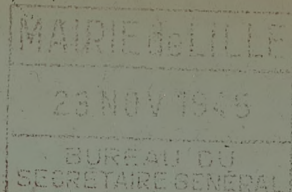
*1945*



Rédacteur : M .....

Expédié le .....

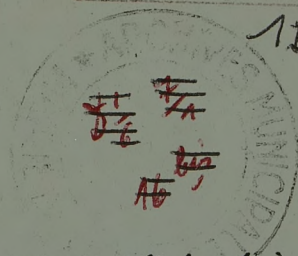
par .....



INSPECTION MEDICALE SCOLAIRE

Conférence des Médecins Inspecteurs

Réunion du Jeudi 25 Octobre 1945



Sur convocation de M. le Docteur SIMONOT, adjoint délégué à l'Hygiène, les Médecins du service de l'INSPECTION MEDICALE SCOLAIRE se sont réunis dans le Cabinet de M. le Chef de la 5ème Division, le Jeudi 25 Octobre 1945.

Etaient présents :

M. le Docteur SIMONOT, Adjoint délégué à l'Hygiène  
M. CLAIÉ, Chef de la 5ème Division  
Mme DELAVAL, Directrice des Oeuvres municipales de protection de la première enfance.  
Melle DEKERSCHIEYER, Assistante chef du Service de l'Inspection médicale scolaire.  
  
M.M. les Docteurs CASTEL, CREPIN, COUSTEMENT, DUBUISSON, FICHELLÉ, HOUCKE, HOULNE, LEBÉCQ, G. LÉFEBVRE, MEURISSE, POITEAU, POREZ.

Etaient absents :

M.M. LORRIAUX et ROUSSELLE.

Après ouverture de la discussion, M. le Docteur HOUCKE signale l'insuffisance des traitements alloués par l'Administration municipale aux Médecins Inspecteurs scolaires. Ces traitements qui ont été fixés à 13.000 francs en 1942, date de réorganisation du Service n'ont pas été relevés depuis, alors que les traitements des fonctionnaires ont été revalorisés au coefficient 3.

Appuyé par tous ses collègues, M. le Docteur HOUCKE demande dès lors que le traitement des Médecins Inspecteurs scolaires soit porté à 39.000 francs.

M.M. les Docteurs FICHELLÉ et MEURISSE, Médecins radiologues, demandent de leur côté que les examens radioscopiques qui leur sont actuellement payés sur la base de 5 frs par examen, soient désormais remboursés à 20 francs.

M. le Docteur SIMONOT promet de transmettre ces demandes à l'Administration municipale avec avis favorable.

La question de l'examen radiologique systématique de tous les enfants des écoles est ensuite abordée.

M. le Docteur HOUCKE estime que la cadence de 400 enfants par matinée qui est proposée par les Services de la Croix Rouge qui doivent procéder à cet examen, est excessive. Au centre des prisonniers du Palais Rameau où ont eu lieu également des examens radiographiques, il y a eu environ 95 % d'erreurs et de clichés illisibles. Ce n'est pas la valeur des appareils qui est mise en cause, mais le manque d'ordre et d'organisation des séances. Il faut avant tout que les opérations soient régulières.

...../

M. le Docteur SIMONOT estime qu'il y a lieu de procéder à un essai sur 1.000 enfants. Si les résultats sont satisfaisants, cet essai sera poursuivi. Il rappelle, en outre, que les films seront communiqués aux Médecins auxquels il faudra fournir une lanterne à projections pouvant donner un agrandissement de 30/40.

Enfin, les instituteurs seront invités à sérier les enfants par taille à hauteur d'épaule de façon à éviter des manipulations trop nombreuses lors de l'utilisation de l'appareil de radiologie.

Des Médecins Inspecteurs confirment d'autre part à l'Administration municipale leur désir de voir se réouvrir toutes les douches scolaires.

Le Docteur HOUCKE demande en outre qu'une table d'examen en bois dont une partie serait mobile, soit mise à la disposition de chaque médecin inspecteur scolaire. Il faudrait aussi pour cette table un petit matelas et un coussin pouvant servir d'oreiller. Le Docteur HOUCKE demande enfin que des blouses soient fournies aux Médecins.

M. le Docteur POREZ signale qu'en vertu de l'ordonnance du 18 Octobre 1945 parue au Journal officiel du 19 Octobre 1945, il devra désormais y avoir, non seulement examen de tous les enfants mais aussi des instituteurs.

Le Docteur SIMONOT ayant ensuite demandé si tous les enfants étaient examinés dans les Cabinets médicaux, Melle DEKERSCHIETER lui indique qu'il n'existe que 6 de ceux-ci dans toute la Ville et que dès lors les médecins font généralement leurs visites à l'école; ceci pour éviter aux enfants des déplacements auxquels les Directeurs seraient certainement hostiles.

Il y aurait intérêt cependant, selon M. le Docteur SIMONOT, à utiliser des Cabinets médicaux mieux installés et permettant un examen plus commode. Peut-être pourrait-on, dit-il, prospecter dans les divers quartiers, les locaux qui se prêteraient à la création d'un Cabinet médical.

On pourrait en outre, demander à l'Inspection d'Académie, une délégation pour que les Assistantes puissent convoier les enfants des écoles dans ces Cabinets médicaux; la Ville contractant une assurance particulière pour la période pendant laquelle les enfants seraient confiés aux soins des Assistantes et la responsabilité du Corps enseignant étant de ce fait déchargée.

M. le Docteur CREPIN demande qu'une cuvette, un broc, un seau, du savon et des serviettes, soient mis à la disposition des médecins dans tous les Cabinets médicaux.

Il signale enfin le mauvais état du mobilier dans le Cabinet médical de l'Ecole George Sand, rue Malsence : 2 chaises cannées sont défoncées depuis plusieurs années - 15 ans -

M. CLAIE lui indique qu'il suffisait, dans ce cas, d'envoyer une simple note au Bureau d'Hygiène; ce Service aurait immédiatement fait le nécessaire auprès du Service des Bâtiments pour que la réparation nécessaire soit effectuée. Il prie les Médecins Inspecteurs de vouloir bien lui signaler régulièrement désormais, tous les cas de ce genre afin qu'il puisse y faire porter remède..

...../

M. le Docteur Gérard LEFEBVRE demande si les cuti-réactions peuvent être faites par les Assistantes médicales scolaires 48 heures avant d'être vues par un médecin. M. le Docteur SIMONOT et tous les assistants sont d'accord sur ce point; à propos de la cuti-réaction, le Docteur POREZ déclare que la radiographie est plus probante.

M. le Docteur Gérard LEFEBVRE rappelle de son côté ses demandes antérieures concernant l'établissement d'un double de la fiche médicale qui serait mis de façon permanente à la disposition des médecins inspecteurs scolaires.

De la discussion qui s'institue, il se dégage que la nécessité pour le médecin d'avoir immédiatement une fiche médicale à sa portée, ne peut être que tout à fait exceptionnelle et que l'établissement de doubles pour toutes les fiches qui se trouvent au fichier central, entraînerait un travail considérable, dont l'importance serait excessive par rapport à l'avantage qui en résulterait.

Cette proposition n'est donc pas retenue.

Melle DUBUISSON parle des cas de gale toujours très nombreux et qui, non soignés dans des conditions satisfaisantes, reviennent périodiquement chez les mêmes sujets. La propreté de certains enfants laisse beaucoup à désirer, dit-elle, et certains parents ne tiennent aucun compte des observations qui leur sont faites.

M. le Docteur SIMONOT signale que la Commission d'hygiène s'est déjà penchée sur cette question; il ne faut pas, dit-il, que l'enfant soit lui-même victime des mesures que nous prendrions: exclusion de l'école, de la cantine, des camps de vacances, etc...

M. SIMONOT ajoute qu'il faut faire jouer les dispositions légales visant le retrait des allocations familiales et la mise de celles-ci à la disposition d'une assistante sociale qualifiée. Quand cela aura été fait dans un quartier, cela se saura, dit-il. Toutefois, sur une observation de Melle DEKERSCHITZER, il est décidé que pour ne pas rendre nos assistantes impopulaires dans leurs quartiers, le retrait de l'allocation familiale se fera par le truchement de l'assistance déléguée à la famille.

Enfin, M. SIMONOT expose qu'il faut faire toute la propagande nécessaire en vue de la réalisation des buts que poursuit l'INSPECTION MEDICALE SCOLAIRE: Santé et propreté de l'enfant - lutte contre la tuberculose et les maladies contagieuses - amélioration des locaux, etc... Il suggère pour cela d'utiliser tous les moyens dont nous pouvons disposer: Campagne de presse dans tous les journaux - films de propagande et slogans reproduits par les écrans de cinéma; pendant les entr'actes de ceux-ci, utilisation de la radio - conférences par les directeurs et médecins dans les écoles - affichage dans toutes les écoles, d'un tableau d'Honneur de propreté, comportant l'attribution d'une petite prime à l'enfant le mieux classé.

Le médecin, dont l'influence est grande auprès des familles, pourra également agir dans ce sens. Une demande pressante d-vra être rédigée en ce sens auprès du Syndicat médical de Lille.

Pour le corps enseignant, on pourrait agir sur lui par l'intermédiaire de sa presse professionnelle.

Enfin, M. le Docteur SIMONOT propose qu'il y ait désormais, deux réunions de médecins d'inspection scolaire chaque année: elles auraient lieu au début des 1er et 3ème trimestres de l'année scolaire.

M. le Docteur SIMONOT remercie les médecins qui ont bien voulu assister à la réunion et les assure qu'il mettra tout en oeuvre pour que satisfaction soit donnée à leurs desiderata légitimes.

Aucune autre observation n'étant présentée, la séance est levée à 20 heures.